

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 6 décembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis N° 23-2023 Budget de l'année 2024

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°23-2023 du 25 octobre 2023,

vu le rapport de la Commission des finances,

vu les amendements proposés par la Commission des finances,

vu les amendements proposés par le Conseil communal,

#### décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2024 dont le résumé est le suivant :

- Excédent de charges	CHF	-8'960'995.00
- Total des revenus	CHF	171'118'400.00
- Total des charges	CHF	180'079'395.00

### après :

- Amortissements	CHF	9'039'900.00
<ul> <li>Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement</li> </ul>	CHF	556'400.00
<ul> <li>Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement</li> </ul>	CHF	-2'080'000.00

 d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)

1'000'000.00

 d'approuver le budget 2024 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET

La secrétaire

Francine MEDANA